

# RISQUE CHIMIQUE



Salariés : Pour votre santé, protégez-vous !

Agissons ensemble pour la Santé au travail

## ◆ Qu'est-ce qu'un agent chimique ?

Les produits chimiques sont partout, aussi bien sur votre lieu de travail qu'à votre domicile.

*Exemples : fumées de soudage, brouillards d'huile, produits d'entretien ménager, poussières de bois...*

Ils peuvent pénétrer dans votre organisme de différentes façons :

- EN RESPIRANT** Fumée, gaz, vapeurs, poussières et aérosols
- EN AVALANT** Poussières et liquides
- EN TOUCHANT** Poussières et liquides

## ◆ Qu'est-ce qu'un C.M.R. ?

**Cancérogène** : pouvant provoquer le cancer et/ou en augmenter la fréquence.

**Mutagène** : pouvant provoquer des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence.

**Reprotoxique** : pouvant provoquer ou augmenter la fréquence d'atteinte à la fertilité chez l'homme ou la femme ou introduire des effets perturbant le développement normal de l'enfant à naître.

## ◆ Prévention au poste de travail

Évitez le mélange de produits en dehors de tout protocole.

En cas de reconditionnement ou de transvasement, **réétiquetez** les produits (ne pas utiliser de contenants alimentaires).

Les mesures de protection collective (ventilation, aspiration, etc.) sont mises en place par votre employeur : **UTILISEZ-LES !** D'autres mesures pourront également vous **protéger** : limitation du temps de travail au poste exposé, restriction d'accès aux locaux ou limitation des stocks, etc. **RESPECTEZ-LES !**

## RÈGLES D'HYGIÈNE À RESPECTER

 **Maintenez** les locaux de travail propres pour éviter toutes contaminations

 **Lavez-vous** les mains régulièrement

 **Ne mangez pas, ne buvez pas** et ne **fumez pas** à votre poste de travail

 **Ne laissez pas** traîner vos matériels, produits et chiffons souillés

 **Éliminez** les déchets en les mettant dans les contenants appropriés

 **Changez** régulièrement de vêtements de travail

 **Rangez** dans le vestiaire les vêtements de villes séparément des vêtements de travail

 **Faites nettoyer** régulièrement vos vêtements de travail par votre entreprise

Lors des opérations de nettoyage, **l'utilisation de la soufflette et du balai est à proscrire** : privilégiez toujours l'aspiration ou le nettoyage humide



# Aist89

PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## Comment identifier le risque chimique ?

LES PICTOGRAMMES DE DANGER



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

C'est un document permettant d'**identifier** les dangers et les risques et de **connaître** les moyens de protection ou de réaction appropriés.

AUTRE MOYEN D'INFORMATION

L'évaluation des risques chimiques par votre employeur est formalisée dans le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P.)**.

## ÉQUIPEMENTS PROTECTIONS INDIVIDUELLES (EPI)



Scannez moi pour + d'infos !



## ◇ Risque pour votre **santé** ?

En fonction des produits chimiques utilisés, certains de **vos organes** peuvent être touchés.

Les produits chimiques dangereux ont des effets immédiats sur **la santé** des salariés. Ils peuvent provoquer des **allergies**, de l'**asphyxie**, des **intoxications aiguës**, etc. Ils peuvent également générer des effets différés tels que des **cancers** ou des **leucémies**, détectables des années après l'exposition, même si le salarié a été exposé à de **faibles doses**.

## ◇ Votre **visite médicale** ?

Si vous avez un **projet bébé**, parlez-en au médecin du travail.

Signalez une **grossesse** le plus tôt possible au médecin du travail.

Pensez à signaler les **expositions antérieures** aux professionnels de santé (médecin/infirmier du travail, médecin traitant).

La surveillance médicale est fonction de la nature du produit et de l'importance de l'**exposition**. Elle est adaptée par votre médecin du travail. Votre médecin traitant prendra le relais après la fin de votre carrière, une surveillance **post professionnelle** est nécessaire et pourra être poursuivie.

## Le saviez-vous ?

Le risque chimique est la **deuxième cause de maladie professionnelle** en France. Chaque année, ils sont responsables de **1800 cancers professionnels** reconnus.

*Prenez des précautions avant que les dangers chimiques ne compromettent votre santé : **assurez votre protection** !*

Le professionnel de santé au travail peut vous offrir des conseils et répondre à toutes vos interrogations

## Vos interlocuteurs Aist89



**Aist89**

PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL

☎ 03 86 72 07 55

✉ [contact@aist89.fr](mailto:contact@aist89.fr)

🌐 [www.aist89.fr](http://www.aist89.fr)

17 Bis Avenue de la Puisaye - 89000 **AUXERRE**  
Tél. 03 86 72 07 55

1 Route de Lyon - 89200 **AVALLON**  
Tél. 03 86 34 44 10

7 Place du 11 Novembre - 89300 **JOIGNY**  
Tél. 03 86 62 05 33

2 Rue Saint-Martin - 89600 **SAINT-FLORENTIN**  
Tél. 03 86 35 31 30

Rue de la Gare - 89700 **TONNERRE**  
Tél. 03 86 54 40 04

*Scannez moi pour + d'infos !*



[www.aist89.fr](http://www.aist89.fr)